



# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

<b>L'état de la nation</b>	
Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays . . . . .	1
Introduction . . . . .	1
L'avenir économique de l'Europe et du Luxembourg . . . . .	1
La situation et la politique économiques . . . . .	2
La situation conjoncturelle . . . . .	2
La diversification industrielle . . . . .	3
La restructuration de la sidérurgie . . . . .	3
La relance de la construction . . . . .	3
Les classes moyennes . . . . .	3
Les nouveaux médias et les moyens de communication . . . . .	4
La place financière . . . . .	4
La promotion du tourisme . . . . .	5
L'agriculture et la viticulture . . . . .	5
Le commerce extérieur . . . . .	5
La politique monétaire . . . . .	6
La situation et la politique sociales . . . . .	6
La politique des revenus . . . . .	6
La lutte contre le chômage . . . . .	6
L'humanisation et la sécurité du travail . . . . .	7
La santé publique . . . . .	7
La sécurité sociale . . . . .	8
La lutte contre la pauvreté . . . . .	8
La famille, le logement social et la solidarité sociale . . . . .	8
La coopération au développement . . . . .	8
L'aménagement du cadre de vie . . . . .	9
L'environnement naturel . . . . .	9
L'aménagement du territoire . . . . .	9
La politique de l'énergie . . . . .	9
La politique des transports . . . . .	10
Les travaux publics . . . . .	10
L'éducation nationale, la culture et les sports . . . . .	10
L'éducation nationale . . . . .	10
Les affaires culturelles . . . . .	11
Les activités sportives . . . . .	11
Les institutions, l'administration et la protection . . . . .	12
La justice . . . . .	12
La force publique . . . . .	12
Les affaires communales et les services de secours . . . . .	12
La fonction publique . . . . .	12
Les accents de la politique des finances publiques . . . . .	13
Conclusion . . . . .	14

# L'Etat de la nation

Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays.  
Déclaration faite par Monsieur Jacques Santer,  
Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, le 18 avril 1985 à la Chambre des Députés.

## Introduction

C'est pour la première fois que j'ai l'honneur de présenter devant vous la déclaration gouvernementale sur la situation économique, sociale et financière du pays, en vue du traditionnel débat parlementaire sur cette matière. C'est pour la première fois également que la Chambre des Députés met en application une nouvelle formule d'organisation de ses débats budgétaires annuels, en choisissant de donner à la discussion sur l'état de la Nation — bien que cette notion me semble quelque peu présomptueuse — une importance particulière et, par là, de s'exprimer, dès avant la formulation du projet gouvernemental pour le budget de l'année à venir, sur les grands thèmes qui la préoccupent et sur les accents qu'elle recommande au Gouvernement pour l'élaboration du projet.

Il me semble indéniable que la nouvelle formule que la Chambre a retenue est susceptible de renforcer le contrôle budgétaire du Parlement et d'améliorer le

fonctionnement de notre démocratie grâce à une meilleure structuration du dialogue entre les élus du peuple et le Gouvernement. Il n'est cependant peut-être pas inutile de mettre en garde contre tout optimisme exagéré: la nouvelle formule ne peut représenter une panacée contre toutes les faiblesses de l'ancienne formule et elle doit s'accompagner d'un nouvel effort de la part des Députés. Ceux parmi vous qui mettent, à propos du contrôle parlementaire de la politique budgétaire, l'accent avant tout sur le maintien dans des limites étroites de l'expansion des dépenses publiques, devront avoir à coeur de freiner leurs collègues plus dépensiers qui tenteront peut-être d'inciter les membres du Gouvernement à inscrire dans le budget en gestation de nombreux crédits nouveaux ou en croissance rapide.

En étant de la sorte associée plus directement à l'élaboration du projet de budget, la Chambre des Députés découvrira fatalement qu'il n'y a pas de solutions de facilité dans ce domaine.

## L'avenir économique de l'Europe et du Luxembourg

Nul ne peut de nos jours examiner la situation économique, financière et sociale d'un pays quelconque sans faire référence au contexte international, sans jeter un coup d'oeil au-delà des frontières pour analyser les données qui prévalent sur le plan continental et même sur le plan mondial. Ce qui vaut à ce propos pour tous, vaut à plus forte raison pour le Grand-Duché de Luxembourg, vu la faible dimension de notre territoire et vu l'ouverture exceptionnelle de notre économie.

Les questions que les responsables et les citoyens se posent au sujet de l'avenir économique du Luxembourg correspondent dans une très large mesure à une prise de conscience analogue dans l'ensemble des pays européens.

La récession prolongée qui affecte nos économies depuis le milieu des années 70 a mis en évidence des faiblesses fondamentales longtemps masquées par une conjoncture favorable. Les ravages de la crise économique ont donc au moins eu un effet salutaire, celui de rendre l'Europe consciente de ce que sa vitalité économique est gravement atteinte après une décade de disparition d'emplois, de chômage croissant, de déclin dans l'innovation technologique, de tentations

accrues pour créer des barrières protectionnistes entre Européens et vis-à-vis du reste du monde.

Cette prise de conscience a hélas abouti dans beaucoup d'esprits à une attitude qu'on qualifie d'«europessimisme». Il s'agit de la croyance que l'avenir de l'Europe restera en toute probabilité dominée pendant de longues années par des incertitudes croissantes et par un déclin économique pratiquement inévitable, à moins de se résoudre à des mesures assez spectaculaires et draconiennes.

Permettez-moi, avant d'en venir en détail à tous les aspects de la situation particulière du Luxembourg, d'exprimer sur cette tribune ma confiance dans l'avenir de l'Europe en général et du Luxembourg en particulier. Mais je ne voudrais pas le faire sans y ajouter un appel à la prudence et à la fermeté. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne sont nullement insurmontables et nous pouvons avoir bon espoir de les dépasser; mais ils sont bien réels et en l'absence d'une politique rigoureuse et courageuse ils s'aggraveraient et deviendraient vite incontrôlables.

En dénonçant l'euro pessimisme des spectateurs désabusés, je ne veux nullement nier ou minimiser la performance décevante de nos économies. Vingt mil-

lions de chômeurs en Europe représentent un scandale dont il convient de se souvenir tous les jours et qui reste tout à fait inacceptable. Mais l'heure n'est pas au désespoir. La plupart des pays européens ont réussi à juguler l'inflation. Les politiques monétaires et fiscales des gouvernements européens sont bien plus équilibrées que celles des Etats-Unis. Différents facteurs économiques internationaux, comme les coûts de l'énergie, sont susceptibles de jouer un rôle positif. La demande en provenance des pays en voie de développement s'améliore au fur et à mesure que le problème de l'endettement du Tiers-Monde est soulagé. Voilà une série de faits positifs qui viennent d'être soulignés dans un rapport récent du renommé «Hudson Institute» consacré à la place de l'Europe dans le monde.

Cette même institution recommande du reste aux responsables européens une politique énergique reposant sur une approche graduelle. Il n'y a pas de remèdes-miracles et les médecines disponibles sont amères. Il convient de poursuivre rigoureusement les efforts pour réduire le poids du secteur public accablant l'économie et pour encourager l'innovation technique, l'intégration effective des économies et la flexibilité des marchés. Nous devons encore redoubler nos efforts pour réduire la bureaucratisation et les réglementations excessives qui représentent autant de faux frais pour notre appareil productif. Voilà du reste une conviction qui a gagné du terrain parmi les chefs d'Etat et de Gouvernement lors du récent sommet de Bruxelles.

Nous devons enfin reconnaître et avoir le courage politique de souligner un autre problème, celui de la disparition du goût de l'effort chez beaucoup de nos jeunes engagés dans le système scolaire. Le chômage des jeunes, qui est un véritable fléau et qui risque d'avoir à long terme des conséquences sociales irréparables, à côté des coûts économiques immédiats, est de plus en plus une question d'absence totale de toute qualification. Pas moins de 58% des chômeurs luxembourgeois sont sans toute qualification. L'expérience montre qu'il n'y a pas d'obstacles insurmontables au recyclage des personnes qui, pour une raison quelconque, disposent d'une qualification ne correspondant pas exactement aux besoins du marché de l'emploi; mais il est infiniment plus difficile de trouver des emplois pour ceux qui n'ont aucune formation et qui refusent obstinément d'en acquérir une. Il n'y a pas de solution toute faite pour remédier à cette menta-

lité, mais je voudrais vous inviter tous à réfléchir aux mesures que l'on pourrait adopter. Il ne s'agit pas d'une question idéologique, mais d'une affaire éminemment pratique. Imitons donc la détermination des responsables de l'éducation nationale en France pour revaloriser l'effort scolaire.

Permettez-moi d'ajouter une dernière réflexion concernant la situation structurelle des économies européenne et luxembourgeoise. On ne cesse de pleurer la disparition de nombreux postes d'emplois dans nos pays. On a tort de le faire, à mon avis. Le mal est tout autre: c'est l'apparition en nombre insuffisant d'emplois nouveaux. A vouloir conserver des emplois non rentables dans des secteurs en déclin, on affaiblirait l'appareil existant, le rendant inapte à faire face, au niveau mondial, à la concurrence des Etats-Unis, du Japon, des nations jeunes en voie d'industrialisation. Il faut bien entendu avoir conscience des problèmes sociaux qu'entraîne le douloureux processus d'ajustement, et je serais le dernier à vouloir le nier. Le Luxembourg a du reste réussi une performance admirable en réduisant de moitié les effectifs de la sidérurgie sans procéder à des licenciements. Mais je voudrais surtout exprimer ici ma conviction que si notre situation en matière de chômage est meilleure que celles des autres pays européens, c'est précisément parce que nous avons réussi à créer un nombre plus élevé d'emplois nouveaux et que nous avons fermement résisté à la tentation de subventionner des secteurs ou des entreprises sans espoir de retour à une exploitation saine.

Je voudrais terminer mon survol de la situation européenne en rendant attentif à une menace sérieuse pour l'évolution conjoncturelle européenne. Il s'agit du cours surélevé du dollar américain qui pourrait s'affaisser brutalement, au lieu de retourner successivement et lentement à un niveau plus réaliste, comme il est souhaitable et inévitable à terme. Les experts nous disent qu'un repli du cours du dollar de l'ordre de 20 à 30 % entraînerait un ralentissement de la croissance économique réelle en Europe de l'ordre de 0,5 point au moins, suite aux modifications de la compétitivité respective des entreprises européennes et américaines. Une chute rapide et substantielle du dollar pourrait également amener les Etats-Unis à relever les taux d'intérêts du dollar avec des conséquences dangereuses non seulement pour le secteur bancaire américain, mais également pour la situation de l'endettement des pays en voie de développement, au détriment de nos banques et de nos exportateurs.

## La situation et la politique économiques

### La situation conjoncturelle

Venons-en, si vous le permettez, à la situation économique de notre pays, en nous attardant un instant aux aspects conjoncturels.

Au niveau de l'économie mondiale, une conjoncture favorable a permis pour 1984 une forte croissance aux Etats-Unis et au Japon, alors que l'Europe reste toujours dans l'attente d'une reprise véritable.

Dans notre pays, l'année 1984 est la première depuis longtemps qui nous a valu une croissance satisfaisante, le PIB ayant augmenté de plus de 3% d'après les estimations. L'ampleur de cette reprise s'explique essentiellement par une amélioration très sensible de la demande extérieure. C'est principalement la production industrielle qui en a profité. En particulier notre sidérurgie a opéré un redressement

impressionnant, qui certes reste fragile, mais qui est d'autant plus réjouissant qu'il était inattendu, du moins dans cette ampleur.

Si la politique de modération des revenus a favorisé les exportations en renforçant notre compétitivité, la consommation intérieure, en revanche, en a été freinée. En conséquence, le secteur des services a subi des influences contradictoires, les entreprises liées à l'industrie se portant mieux que celles tournées vers les consommateurs nationaux. Le secteur de la construction continue à causer du souci, puisque l'activité y a baissé sensiblement en 1984.

Malgré la modération, les salaires réels ont augmenté légèrement, de 1%, tandis que l'inflation a pu être réduite considérablement. Les prix à la consommation n'ont augmenté que de 3,9% en mars, en taux intra-annuel, ce qui situe notre pays à nouveau parmi les premiers en Europe.

La dégradation inquiétante du marché de l'emploi a pu être freinée. Une baisse sensible du chômage continue cependant à se faire attendre. Alors que le nombre des emplois nouveaux créés est élevé, celui des faillites et des entreprises en difficulté l'est également.

Les prévisions pour l'année courante dressent une image quelque peu différente. Pour la demande extérieure, on s'attend à une croissance ralentie. Il est en particulier peu probable que le marché de l'acier continue à évoluer aussi favorablement. La phase de récupération de l'industrie sidérurgique risque de toucher à son terme. Mais si les exportations augmentaient moins vite, une certaine expansion de la demande intérieure pourrait prendre le relais comme conséquence des politiques poursuivies, et contribuer à maintenir un taux de croissance suffisant en 1985.

### **La diversification industrielle**

Quels que soient en définitive les développements conjoncturels, il est en tout cas essentiel de continuer à progresser dans la diversification de notre tissu industriel. Dans ce but, les efforts de promotion à l'étranger seront renforcés au cours de cette année. Ils se concrétiseront sous la forme de plusieurs missions ponctuelles, en Amérique du Nord et en Asie notamment, et par l'implantation de nouveaux bureaux de liaison et de promotion économique, aux Etats-Unis dans une première étape, au Japon ensuite.

Un certain nombre d'entreprises nouvelles commenceront leurs activités prochainement, alors que les négociations en cours devraient déboucher sur de nouvelles décisions d'implantation de la part d'entreprises étrangères. Il y a par ailleurs lieu de souligner que les entreprises existantes ont sensiblement augmenté leur effort d'investissement en 1984 et que les premières indications pour l'année en cours laissent présager une poursuite de ce mouvement.

Le Gouvernement continuera sa politique active, en soutenant les efforts de restructuration des entreprises en difficultés, en encourageant l'innovation et la recherche, et en développant l'éventail des facilités financières et fiscales, tout en respectant les contraintes qui existent en ces matières dans le cadre communautaire.

### **La restructuration de la sidérurgie**

A l'intérieur du secteur industriel, c'est évidemment la sidérurgie qui depuis plusieurs années, nous a posé le plus de soucis. Il est d'autant plus réjouissant de constater que cette branche s'est très bien comportée en 1984.

L'augmentation de la demande a permis à nos entreprises de relever en 1984 le niveau de leur production de plus de 20% et a également facilité le redressement des prix de vente. Mais si nos entreprises sidérurgiques ont pu dégager, pour la première fois depuis 1975, des résultats bilantaires positifs, c'est aussi la conséquence de la restructuration industrielle engagée, des synergies réalisées dans le cadre de la coopération industrielle entre les sidérurgies belge et luxembourgeoise, ainsi que de la restructuration financière entamée. Celle-ci devra néanmoins être poursuivie, conformément aux arrangements tripartites, et dans les limites imposées par le cadre communautaire. L'accord récent intervenu entre les ministres européens de l'industrie, concernant les aides à la sidérurgie, rend possible l'exécution intégrale de ce plan, qui devrait bientôt être autorisé par la Commission.

Enfin, les opérations en vue de concrétiser la solution dite de «paquet» du côté sarrois continuent, et le Gouvernement veillera au déroulement correct de ces opérations, conformément aux arrangements pris.

### **La relance de la construction**

Un autre volet de l'action gouvernementale récente en matière de politique économique fut la conception et la mise en oeuvre d'un paquet de mesures visant la relance du secteur de la construction. Pour l'essentiel, il s'agit de mesures prises dans une optique conjoncturelle de relance de l'activité, limitées dans le temps et devant permettre au secteur de la construction de s'adapter plus facilement à l'évolution de la demande. Ainsi la base d'éligibilité aux aides personnelles a été élargie, les investissements publics en bâtiments sont étendus et un large programme de construction de logements à caractère social a été mis en place.

### **Les classes moyennes**

Avec 11.000 entreprises employant environ 60.000 personnes, soit un tiers de la population active, les classes moyennes ont réussi, grâce à leur dynamisme et leur facilité d'adaptation, à traverser la crise avec plus de succès que d'autres secteurs, créant encore 5.000 emplois additionnels. Le Gouvernement a conscience de la nécessité de soutenir cette composante fondamentale de notre tissu économique et d'adapter le cadre de son fonctionnement.

C'est ainsi qu'il est envisagé pour ces établissements d'augmenter à cinq le nombre des filiales et succursales, limité pour le moment à une seule unité. De même les dispositions en vigueur en matière de commerce ambulante seront libéralisées pour le secteur alimentaire, afin de permettre un approvisionnement ambulante dans toutes les régions campagnardes où il n'y a plus de magasins. Finalement, pour parer aux cas sociaux, la reconversion des secteurs faibles des clas-

ses moyennes sera de nouveau assurée par la reconduction de l'indemnité de départ dûment ajustée, échue en 1984.

Par ailleurs les petites et moyennes entreprises continueront à bénéficier des subventions prévues par la loi-cadre des classes moyennes renouvelée en 1983, tandis que le Gouvernement a décidé de combattre avec plus de vigueur le fléau du travail clandestin, en instaurant une inspection économique à confier aux agents enquêteurs de l'Office des Prix. Une attention toute particulière sera réservée aux problèmes posés par les grandes surfaces commerciales. Une pause provisoire a été respectée pour les demandes introduites dans le secteur de l'alimentation et les milieux professionnels recherchent un consensus sur base volontaire. A défaut d'un tel accord, le Gouvernement se réserve de faire des propositions pour légiférer en la matière.

### **Les nouveaux médias et les moyens de communication**

Un autre domaine qui me tient personnellement beaucoup à coeur, en ma double qualité de Ministre d'Etat et de Ministre des Finances, est celui des nouveaux médias et des moyens de communication. Les questions relatives aux Postes et Télécommunications feront l'objet prochainement à l'initiative de votre Commission de l'Informatique et des Télécommunications d'un débat parlementaire. La qualité de vie de nos concitoyens, mais aussi la compétitivité de notre capitale comme centre financier et administratif au niveau européen exigent des efforts constants pour introduire de nouvelles techniques et pour assurer l'entretien des services existants. L'année 1985 sera particulièrement riche en développements nouveaux avec l'introduction du service «delate delivery» pour les abonnés au télex, du service télételex (un télex ultrarapide) ainsi que d'un nouveau réseau public de radiotéléphonie mobile, et avec la préparation du vidéotex interactif («Bildschirmtext») prévu pour 1986.

Dans le domaine de la communication audiovisuelle, nous autorisons désormais la réception et la diffusion par câble de programmes de télévision par satellite. Les prochains mois verront la transmission, moyennant un répéteur du satellite Eutelsat 1 et à partir de notre territoire, du programme RTL-Plus, la participation de notre administration postale, à l'occasion du prochain Sommet Européen à Milan, à une éventuelle expérience de vidéo-conférence par satellite, la mise en exploitation d'un studio de vidéo-conférence à Luxembourg-Kirchberg relié en permanence à un studio similaire à Bruxelles pour faciliter le travail des institutions communautaires, ainsi que l'installation d'une station terrienne de connexion pour la transmission de données par satellite. Il est évident que ces investissements exigeront un renforcement de la dotation du fonds d'investissement pour les télécommunications.

Nos différents projets de télévision par satellite, à savoir la participation luxembourgeoise à l'exploitation du système français TDF et la mise en place d'un système national GDL ont été poursuivis activement. Le Gouvernement s'est strictement tenu à la ligne de

conduite qu'il s'était donnée dans la déclaration du 23 juillet 1984 et il ne s'est pas laissé perturber par les agissements des adversaires de notre politique et par les manoeuvres des autres acteurs en présence.

L'accord politique franco-luxembourgeois de l'automne dernier n'a pas encore pu être complété par un accord économique et financier entre la CLT et ses interlocuteurs français, et ceci en raison des incertitudes qui caractérisent la politique audio-visuelle française.

Le projet GDL a fait des progrès sensibles avec la création de la Société Européenne des Satellites le 1er mars dernier à laquelle participent des actionnaires européens de premier choix. Les travaux de coordination des positions orbitales et des fréquences nécessaires sont activement poursuivis par l'Administration des P & T, conseillée par des spécialistes étrangers. La SES est dès à présent en contact avec des utilisateurs potentiels des répéteurs du système et avec les industriels intéressés à la fourniture des équipements requis.

Sur un autre plan, le Gouvernement se voit contraint de redoubler les efforts pour faire dans l'administration publique un usage plus poussé des nouvelles technologies du traitement de l'information, ceci afin de pouvoir contenir dans des limites raisonnables les effectifs du personnel de l'Etat tout en maîtrisant l'accumulation des charges nouvelles lui imposées.

Le Gouvernement entend, en dehors des investissements qu'il consacre régulièrement à l'informatique, faire réaliser une étude d'ensemble destinée à déterminer la stratégie à appliquer pour l'introduction cohérente et généralisée de la micro-informatique et de la bureautique dans les services de l'Etat. Parallèlement des mesures doivent être prises afin d'accroître le niveau de formation, la mobilité et la motivation du personnel appelé à se servir des nouveaux outils.

### **La place financière**

Le rôle important qui revient aux banques internationales comme employeurs, comme contribuables et comme clients de notre économie a été souligné dans la déclaration gouvernementale. En étroite consultation avec la profession, le Gouvernement se propose de poursuivre les efforts pour améliorer notre infrastructure juridique en la matière et pour maintenir la compétitivité économique et fiscale vis-à-vis des centres financiers étrangers. Je ne voudrais citer parmi les projets de loi préparés que ceux relatifs au transfert des créances et au gage, au dépôt et au mandat, au droit de la preuve en matière de chèque et à la surveillance des banques sur une base consolidée. Sur le plan fiscal nous procédons à certains aménagements, notamment en matière d'amortissement forfaitaire pour risques généraux sur créances. Après que deux conventions contre la double imposition avec la Norvège et la Suède sont venues enrichir notre réseau de conventions, les négociations se poursuivent avec cinq autres pays.

Le développement de la place financière a du reste été très positif au cours des derniers temps, avec certes une croissance bilantaire freinée, mais des résultats d'exploitation plus que satisfaisants et surtout une



poursuite des efforts de consolidation et de diversification des services offerts.

### **La promotion du tourisme**

Les conditions climatiques médiocres pendant l'année 1984 n'ont pas permis une saison touristique particulièrement favorable. Notre pays continue néanmoins à exercer un attrait croissant sur les visiteurs étrangers, et le Gouvernement encourage et soutient les projets visant à compléter notre infrastructure touristique, que ce soient les investissements de l'hôtellerie, la transformation de fermes en appartements pour touristes, l'aménagement de gîtes ruraux ou l'amélioration de la qualité des campings.

A part l'amélioration des structures d'accueil, il est essentiel de veiller sur la beauté et l'attractivité de notre pays. Le Gouvernement y contribue en participant financièrement à la conservation du patrimoine culturel et à la mise en valeur de l'architecture rurale dans les localités typiques à caractère culturel et touristique.

### **L'agriculture et la viticulture**

Pour l'agriculture, autre secteur crucialement dépendant des conditions climatiques, les données actuellement disponibles pour 1984, font état d'un résultat globalement satisfaisant, qui cache toutefois des situations individuelles assez difficiles dans les régions où la récolte céréalière a fortement souffert des pluies d'automne. Le Gouvernement a décidé d'intervenir en faveur des exploitations individuelles sinistrées en leur attribuant une aide globale de 121 millions de francs.

L'année agricole 1984 a vu l'introduction au niveau communautaire du système de quotas laitiers comportant des prélèvements supplémentaires pour les quantités de lait excédentaires. Au Luxembourg nous attribuons une quantité de référence à chaque laiterie ou association de collecte de lait, les quantités individuelles à attribuer ne pouvant toutefois descendre en-dessous de certains seuils. Aucun accord communautaire n'a encore pu être trouvé à ce jour concernant les prix agricoles pour l'année de commercialisation 1985/86.

Sur le plan national, il y a lieu de souligner le relèvement des indemnités et primes de départ dans le cadre du renouvellement des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, ainsi que l'accord intervenu en ce qui concerne le nouveau tarif agricole pour l'électricité.

Dans l'élaboration du projet de la nouvelle loi promouvant la modernisation de l'agriculture, le Ministère de l'Agriculture tiendra compte aussi bien des exigences nationales que des propositions de la Commission Européenne en vue d'un prochain règlement communautaire sur l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture. Ces propositions prévoient un assouplissement des conditions pour bénéficier des mesures d'encouragement à la modernisation, afin de toucher de nouvelles catégories d'exploitants qui ne pouvaient en profiter jusqu'ici, tout en limitant les aides aux seuls investissements qui permettent un réa-

lignement de la production agricole sur les besoins du marché et qui évitent l'augmentation de la production sur des marchés excédentaires. Enfin elles visent l'amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs, les économies d'énergies et l'amélioration du milieu environnant.

Les conditions climatiques étaient plutôt défavorables pour la viticulture, et la Commission Européenne a autorisé le Luxembourg à permettre un enrichissement supplémentaire des moûts pour 1984. Quantitativement la récolte est légèrement supérieure à une récolte moyenne.

Le Luxembourg est pratiquement dispensé de la distillation de vins de table prévue au niveau communautaire en cas de déséquilibre grave de la production, notre région mosellane étant reconnue comme zone de production de vins de qualité.

Afin de rehausser le prestige de nos vins face à la concurrence croissante sur les marchés étrangers, la désignation des vins de qualité portant le label de la Marque Nationale sera dorénavant complétée par la notation «Appellation contrôlée».

Après avoir traité successivement les politiques économiques sectorielles, je vous propose maintenant d'aborder les équilibres et politiques économiques qui concernent notre économie globalement.

### **Le commerce extérieur**

L'évolution du commerce mondial a été très dynamique en 1984, et elle a permis, selon les chiffres partiels disponibles, une forte progression de nos exportations. Une augmentation similaire du montant de nos importations semble cependant avoir annulé l'effet bénéfique sur le solde chroniquement déficitaire de notre balance commerciale.

Nos efforts de promotion des exportations ne peuvent donc en rien relâcher et le Gouvernement doit veiller à permettre à nos entreprises exportatrices de se présenter sur le marché mondial dans les mêmes conditions favorables que leurs principaux concurrents. Un éventail assez complet de mesures de promotion et d'aide au financement est désormais à la disposition de nos exportateurs, qu'il s'agisse de possibilités de bonifications d'intérêts sur les crédits à moyen et long terme, de l'assurance-crédit, de crédits d'aide d'Etat à Etat ou encore de subventions d'aides à la prospection de marchés de la grande exportation. Dans un souci constant de parfaire les moyens de promotion du commerce extérieur, le Gouvernement entend prochainement soumettre à la Chambre un projet de loi ayant pour objet l'extension des moyens d'action pour le compte de l'Etat de l'Office du Ducroire. En outre, afin de permettre aux entreprises de faire des offres libellées en devises étrangères, un système de couverture en devises vient d'être mis au point.

La politique de diversification industrielle évoquée tout à l'heure, en augmentant nos capacités de production, et donc d'exportation, a vocation de contribuer de façon déterminante au redressement de notre balance commerciale. Plus particulièrement elle doit permettre à notre commerce extérieur d'acquiescer, face aux aléas de la conjoncture, une flexibilité et une sta-

bilité qui lui manquaient tant que la sidérurgie était seule dominante.

L'activité des banques internationales et d'autres prestataires de services continue à assurer une balance des paiements courants largement excédentaire malgré le déficit commercial. La balance des services elle-même profite des effets bénéfiques d'une diversification certaine. Aussi est-il prévu de mettre davantage encore l'accent sur le double aspect de la promotion du commerce extérieur et de la recherche d'investissements étrangers, lors de la présentation du Luxembourg à l'extérieur, et notamment dans les médias spécialisés.

L'Etat continue à assumer son rôle qui est de favoriser et de faciliter la tâche des entreprises exportatrices, mais c'est à celles-ci qu'il revient de fournir l'effort nécessaire d'imagination et de dynamisme qui doit leur permettre de répondre aux exigences du marché et de relever les défis que lance la concurrence internationale.

### **La politique monétaire**

Comme le commerce extérieur, la politique monétaire doit être située dans son contexte international. L'environnement monétaire est actuellement marqué par l'incertitude provoquée par les fluctuations incessantes du dollar américain. La stabilité du Système Monétaire Européen contraste avantageusement avec cette incertitude. Elle est favorisée non seulement par la convergence économique et l'intégration financière croissantes en Europe, mais encore par le cours élevé du dollar. Certains observateurs redoutent qu'un affaiblissement trop brusque du dollar pourrait faire renaître certaines tensions au sein du SME.

Le Gouvernement participe de façon constructive au développement de l'Europe monétaire, dans l'intérêt bien compris de notre économie ouverte et de la place financière.

Pour ce qui est de notre association monétaire avec la Belgique, nous nous félicitons de la bonne tenue des francs belge et luxembourgeois, conformément à la volonté exprimée des deux Gouvernements de maintenir le franc parmi les monnaies les plus stables du SME. Les progrès réalisés dans l'assainissement de l'économie belge permettent un optimisme justifié pour les temps à venir.

La politique monétaire nationale sera dominée dans les prochaines semaines par deux événements :

En premier lieu, suite à l'initiative du Gouvernement entreprise auprès de la Caisse d'Epargne et de l'ABBL, une réduction des coûts des prêts hypothécaires reste en discussion et une décision est imminente. Cette évolution contribuera au programme de relance du secteur de la construction à côté des mesures d'ordre budgétaire qui sont en train d'être mises en exécution.

En deuxième lieu, le premier billet luxembourgeois de mille francs est en cours d'impression. En raison des délais d'acheminement, il ne pourra toutefois être mis en circulation effective qu'au courant du mois de juin.

Tels sont, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les réalisations et les projets du Gouvernement dans le domaine de l'économie, créatrice de notre richesse. Je voudrais maintenant, si vous le permettez, me tourner vers un autre volet de notre action, celui de la politique sociale.

## **La situation et la politique sociales**

### **La politique des revenus**

La politique des revenus du Gouvernement est de plus en plus indissociable de sa politique des prix. Le point de départ en a été la conception, conforme aux recommandations du Conseil Economique et Social, d'un nouveau panier pour l'indice des prix, tenant compte davantage des habitudes de consommation des ménages et permettant la constatation des variations réelles du coût de la vie.

Le Gouvernement a tenu à rendre plus transparent l'instrument de mesure de l'évolution des prix à la consommation. Les partenaires sociaux sont désormais associés, dans le cadre de la commission de l'indice, à l'établissement mensuel de l'indice, et ils ont accès aux données qui en constituent la base. Les prix moyens mensuels relevés dans le cadre du calcul de l'indice seront dorénavant publiés.

Afin de contribuer à la stabilité des prix, des actions d'autorité ponctuelles de l'Office des Prix et le dialogue avec tous les agents économiques concernés se pratiquent conjointement.

S'appuyant sur l'amélioration de la conjoncture économique et sur le ralentissement de l'inflation, le Gouvernement a estimé que les conditions étaient réu-

nies pour le retour à l'application intégrale de l'échelle mobile des salaires. Celle-ci a été rétablie à partir du 1er janvier de cette année et redevient ainsi le garant du pouvoir d'achat des ménages. Par des modalités prévoyant un tempérament du mécanisme en cas de crise économique, cette réforme prend en compte les impératifs de la compétitivité, en recherchant une croissance saine des revenus des ménages compatible avec les facultés d'investissements des entreprises, et donc avec la création de nouveaux emplois.

### **La lutte contre le chômage**

La situation et les perspectives d'évolution du marché du travail demeurent, en effet, une préoccupation majeure du Gouvernement, bien que depuis quelques mois le nombre des chômeurs soit en recul par rapport à la même période de l'année précédente. Mais les signes de redressement de l'évolution du marché du travail n'autorisent pas pour autant de conclure à la consolidation définitive de la situation de l'emploi.

J'ai déjà mentionné l'aspect le plus inquiétant : la part des travailleurs non qualifiés parmi les demandeurs d'emploi connaît une progression constante depuis plusieurs années. En ce qui concerne la durée

du chômage, un pourcentage très important des demandeurs d'emploi restent inscrits pour une durée d'inactivité de plus de trois mois, même si l'évolution tendentielle vers un allongement des périodes d'inscription semble maintenant interrompue.

Sur la toile de fond de ces indicateurs, le Gouvernement, réaffirmant avec force sa volonté de placer la lutte pour le plein-emploi au centre de son action, poursuivra activement l'analyse de l'important dispositif de politique de l'emploi mis en place à partir de 1978, pour évaluer l'impact réel des différentes mesures sur le marché du travail. Le cas échéant, le Gouvernement proposera les ajustements et compléments qu'il estimera appropriés au renforcement des mesures actuellement en place.

Dans ce contexte, le Gouvernement attachera une attention particulière à l'action visant à améliorer les chances d'insertion ou de réinsertion des groupes désavantagés sur le marché du travail. Cette action concernera en particulier les chômeurs âgés et les handicapés, mais aussi les jeunes, aux espoirs et angoisses desquels il faut être particulièrement attentif en cette année déclarée Année Internationale de la Jeunesse.

Notre compétitivité passant par la maîtrise des nouvelles technologies, le Gouvernement ajustera les contenus de l'enseignement et de la formation aux exigences nouvelles du progrès technique. Il s'appliquera de même à rompre les résistances au changement technologique, et il entend promouvoir entre les partenaires sociaux la réflexion concernant les modalités d'introduction et de mise en oeuvre des nouvelles technologies.

Enfin, le Gouvernement reconnaît le rôle essentiel de la gestion du temps de travail dans le contexte d'une politique de modernisation et de mutation de notre appareil productif. La modernisation de l'administration de l'emploi par le biais notamment de l'informatisation du service de placement tend à renforcer son efficacité.

Une large concertation est engagée avec les partenaires sociaux sur la réforme de l'indemnisation des chômeurs complets, respectant tant les principes de l'équité, de la solidarité et de l'efficacité que les contraintes de l'équilibre financier du fonds de chômage. Notons que les dépenses du fonds ont atteint 14,3 milliards de francs, dont 80% au titre de volet social d'accompagnement de la restructuration sidérurgique et 3% au titre des diverses mesures de promotion de l'emploi des jeunes.

La réglementation légale des rapports individuels de travail sera réexaminée sur la base des orientations tracées par le Conseil Economique et Social en 1983. Il s'agit de renforcer la protection du salarié contre les risques du licenciement abusif, tout en prenant en considération les contraintes légitimes de la compétitivité des entreprises et en évitant de nouvelles rigidités préjudiciables à l'embauche.

Par ailleurs, le Gouvernement se propose de conférer aux contrats de travail à durée déterminée et aux contrats de travail intérimaire un cadre légal dans le double but de renforcer la protection des travailleurs et de promouvoir la flexibilisation du marché du travail. Le Gouvernement envisage également de définir

le cadre juridique du travail volontaire à temps partiel sur la base des réactions exprimées par les institutions consultées et des développements qui se dessinent en cette matière au niveau communautaire.

Enfin, le Ministre du Travail a engagé les travaux en vue d'un renforcement des garanties individuelles du travailleur touché par la défaillance de son entreprise.

### **L'humanisation et la sécurité du travail**

Conformément à sa déclaration du 23 juillet 1984, le Gouvernement place la politique d'humanisation des conditions du travail et de son environnement dans le centre de son action, cette politique étant considérée comme faisant partie intégrante de la politique économique et sociale du pays. Ainsi l'action normative répondant aux engagements internationaux dans l'intérêt de la protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail sera développée.

Sur le plan institutionnel, le Ministre du Travail a mis en place une commission consultative tripartite pour l'Inspection du Travail et des Mines, chargée de suivre d'une façon générale l'application des lois du travail et de la protection du travail et de formuler des avis sur l'exécution de ces législations. Cette commission peut faire en outre au Gouvernement toutes propositions appropriées en vue du fonctionnement des services de l'inspection du travail.

Sur le plan de la sécurité du travail, le Ministre du Travail envisage de renforcer l'action du Gouvernement sur la base des propositions formulées par le Conseil Economique et Social dans le cadre d'un avis rendu le 8 juillet 1975.

Enfin, la politique d'insertion du handicapé dans la vie active sera poursuivie, l'accroissement des ressources financières réservées à cette politique concrétisant l'importance lui attribuée dans le cadre de l'action gouvernementale.

### **La santé publique**

En matière de politique de la santé, le Gouvernement met un accent tout particulier sur la préparation de trois projets de loi réglant les actions médico-sociothérapeutiques (dans les domaines des handicaps, des maladies mentales, de la toxicomanie et des maladies de sénescence), la médecine scolaire et celle du travail, projets qui seront soumis à la Chambre des Députés respectivement fin 1985 et au courant de 1986.

Le nombre des lits gériatriques dans les maisons de soins est augmenté de 34 unités; le moyen séjour est introduit à côté de l'hébergement définitif. Le placement de personnes âgées en maisons de soins se fait sur base de rapports succincts médicaux et socio-familiaux, après consultation d'une commission multidisciplinaire instaurée à ces fins.

Les soins à domicile, qui s'entendent comme mesures de prévention et d'assistance familiale et comme action concertée des organismes publics et privés, sont organisés de façon systématique, de sorte qu'ils puissent couvrir l'ensemble des régions du pays.



Enfin, l'aménagement du centre de santé de Mondorf-les-Bains regroupant le thermalisme, la rééducation fonctionnelle et une panoplie d'activités de loisirs est achevé, l'ouverture de ce centre étant prévue pour début 1986.

### **La sécurité sociale**

En matière de sécurité sociale différentes initiatives sont à signaler, dont un projet de loi destiné à faire disparaître de notre législation sociale toute discrimination, directe ou indirecte, entre hommes et femmes, liée au sexe ou à l'état matrimonial, conformément à une directive communautaire.

Le Gouvernement a par ailleurs l'intention de consacrer l'autonomie du centre informatique de la sécurité sociale, en lui conférant un statut propre et en le libérant des contraintes administratives actuelles.

En matière d'assurance-pension, la stabilité financière de tous les régimes contributifs est assurée pour les années à venir grâce à la réforme du système de financement entrée en vigueur le 1er janvier 1985. Le Gouvernement a d'ores et déjà repris l'étude des modifications législatives qui s'imposent en vue de moderniser notre système d'assurance-pension, en remettant les propositions du Gouvernement précédent dans le contexte des nouvelles dispositions.

En matière d'assurance-accidents, la politique du Gouvernement sera centrée sur deux préoccupations. Il faudra d'un côté porter une attention toute particulière à la prévention des accidents professionnels. D'autre part, il faudra étudier le problème du remplacement des nombreuses classes de risques par un système uniforme de cotisations, répondant mieux à l'idée de solidarité entre les employeurs et permettant à la fois la suppression de nombreux litiges et une simplification dans la gestion.

En matière d'assurance-maladie, le Gouvernement ne relâchera pas ses efforts pour maîtriser la croissance des dépenses de santé pour tenir compte des impératifs financiers des caisses de maladie d'une part, et de la nécessaire amélioration constante des soins d'autre part. Il a néanmoins renoncé à recourir dans l'immédiat, et contrairement à nos pays voisins, à l'application d'objectifs de dépenses globales. Il a préféré en appeler au sens de responsabilité et à l'autodiscipline des fournisseurs de soins de santé, afin d'aboutir à une action concertée de tous les intéressés, dans un climat de confiance retrouvée, en vue d'assurer une évolution saine des finances des caisses de maladie.

### **La lutte contre la pauvreté**

Un objectif principal de la politique gouvernementale reste la lutte contre la pauvreté. Conscient qu'un nombre relativement important de nos concitoyens continuent à vivre dans des conditions matérielles très difficiles, le Gouvernement est résolu à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour permettre aux plus démunis des conditions de vie décentes.

A cet égard, un avant-projet de loi a d'ores et déjà été élaboré, afin d'introduire un «revenu garanti

minimum». Il est actuellement analysé par les différentes instances compétentes, en vue de la déposition rapide du projet de loi définitif.

### **La famille, le logement social et la solidarité sociale**

Le Gouvernement s'est posé comme objectif d'étayer par tous les moyens appropriés le rôle fondamental de la famille dans la société et de créer un environnement favorable à l'enfant. Un nouveau projet de loi concernant les allocations familiales vient d'être déposé à la Chambre. Je voudrais également rappeler que le Gouvernement n'a pas hésité à parer au plus nécessaire, lors de la période de froid excessif, en relevant le plafond de l'allocation de chauffage accordée aux plus démunis, tout en différenciant le montant de l'augmentation selon le nombre d'enfants du ménage. Nous devons tous avoir conscience de ne pas encore avoir résolu, malgré tous les efforts entrepris, les problèmes de la démographie soulignés à l'époque dans le rapport Calot, dont le contenu reste d'une grande actualité.

En matière d'aide sociale, le soutien financier devra comporter dorénavant un volet «consultation» et «orientation» des personnes concernées. Avant tout, l'aide sociale devrait trouver dans les années à venir une nouvelle et meilleure base législative, remplaçant l'actuel texte du «domicile de secours» et conférant aux personnes concernées un droit au soutien.

En matière d'immigration, où le Gouvernement poursuit une politique d'intégration volontariste respectueuse des identités culturelles, il entend fixer les prochaines mesures à prendre sur base d'une étude de coordination qui lui sera présentée par un groupe de travail composé des représentants des ministères concernés.

En matière de logement social, l'action gouvernementale pour améliorer les conditions de vie des familles en soutenant l'accès à la propriété du logement et la construction d'habitations à loyer modéré constitue simultanément un soutien conjoncturel en faveur du secteur du bâtiment.

L'augmentation de la dotation du Fonds pour le logement à coût modéré permet dans les années à venir d'aborder un programme de construction et de réhabilitation ambitieux, dans plusieurs quartiers de Luxembourg, ainsi qu'à Esch, Wiltz et Clervaux. D'autre part le Gouvernement a introduit un complément de prime constituant un remboursement partiel de la TVA, il a étendu les aides à la construction et à la réhabilitation de logements anciens et il a relevé les plafonds déterminants pour l'octroi d'aides aux ménages qui construisent un premier logement.

### **La coopération au développement**

Face à la situation dramatique dans laquelle se trouve une grande partie des populations du Tiers-Monde, le Gouvernement a décidé d'accroître son effort en matière de coopération au développement. Aussi n'a-t-il pas hésité à s'associer à l'effort exceptionnel de la Communauté Européenne dans la lutte contre la famine en Afrique.

A travers nos projets de coopération, nous apportons cependant également notre contribution à une amélioration à long terme de la situation de ces pays. Afin d'obtenir un rendement optimal des moyens mis à la disposition de la coopération au développement, deux Fonds sont en voie de création pour permettre de concentrer les dons provenant de sources privées et les ressources publiques. Cette concentration augmentera l'efficacité de notre aide, et rendra possible la partici-

pation à des projets de grande envergure lancés par les institutions financières internationales qui pourront le cas échéant, avoir des retombées économiques intéressantes pour notre pays.

Le Gouvernement soutiendra également tous les efforts visant à développer des produits ou des technologies contenant du know-how luxembourgeois et pouvant bénéficier aux pays du Tiers-Monde.

## L'aménagement du cadre de vie

### L'environnement naturel

La politique gouvernementale concernant l'aménagement de notre cadre de vie matériel devra prendre en compte un double enjeu, d'une part les impératifs économiques de la création d'une infrastructure favorable au développement de notre économie, source de notre richesse et de nos emplois, et d'autre part les impératifs écologiques de la sauvegarde de notre environnement naturel et, plus généralement, de notre qualité de vie.

Le Gouvernement est conscient de l'importance de ces deux aspects, mais aussi des conflits d'intérêt qui peuvent apparaître. Pour mieux les gérer, une réorganisation administrative a été entreprise: le département de l'Aménagement du Territoire a été placé sous la responsabilité du Président du Gouvernement, et un Ministère de l'Environnement indépendant a été créé, reflétant la nouvelle attitude du Gouvernement qui consiste à pratiquer une véritable politique de l'environnement. Plutôt que de traiter des cas isolés, une démarche pluridisciplinaire permettra une approche globale du problème. Les incompatibilités entre les politiques industrielle et de l'environnement seront arbitrées au niveau du Gouvernement en Conseil, à la recherche de la meilleure solution dans l'intérêt général.

Le Gouvernement est pleinement conscient de l'importance que l'opinion publique attache aux problèmes de l'environnement et il encourage les initiatives émanant d'associations privées ou de collectivités locales, dans le domaine de la protection ou de l'amélioration de notre environnement naturel.

Les plus grands problèmes écologiques, comme celui de la pollution de l'air et du dépérissement de nos forêts, ont un aspect supranational et doivent être attaqués à ce niveau, sans qu'on ne néglige pour autant les efforts à l'échelle nationale. Profitant de la complémentarité entre l'intérêt écologique et celui, économique, de l'industrie du bois, le Gouvernement a pris contact avec les propriétaires de la forêt privée, ainsi qu'avec les exploitants, marchands et scieurs, afin de déterminer les modalités d'un plan d'action, suite aux dégâts causés par les tempêtes exceptionnelles de novembre dernier.

Tout en continuant les politiques sectorielles esquissées lors des débats budgétaires, le Gouvernement est décidé à placer des accents nouveaux, concernant notamment la politique du sol, forestier aussi bien qu'agrange, et la protection des eaux.

Soulignons enfin que le nouveau Fonds pour la Protection de l'Environnement s'avère être un instrument indispensable pour mettre en oeuvre les politiques sectorielles indiquées ainsi que certains projets de recherche appliquée fort utiles. Le Gouvernement examinera s'il ne sera pas opportun de modifier le libellé budgétaire dudit Fonds afin d'en augmenter la flexibilité et l'efficacité.

### L'aménagement du territoire

Nombre de conflits d'intérêt entre les deux enjeux, économique et écologique, se rencontrent au niveau de la planification de l'aménagement du territoire. Il importe que le Gouvernement puisse trancher dans ces cas à partir d'une vision globale. Pour ce faire, il pourra bientôt s'appuyer sur le programme directeur révisé de l'aménagement du territoire, qui sera arrêté dans le courant de cette année.

Entretemps les travaux concernant les avant-projets des plans d'aménagement des régions Centre, Nord et Est suivent leur cours normal, alors que celui relatif à la région du Sud subit quelques retards.

Le plan concernant le parc naturel de la Haute-Sûre pourra, conditionnellement à un avis favorable du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire, être soumis bientôt aux communes pour discussion, alors que ceux du Haff Re'mech et de l'aéroport sont déjà entrés dans la dernière phase de leur élaboration. Les propositions avancées pour le développement du canton de Clervaux feront l'objet d'un examen au sein d'une commission mixte.

Enfin la révision de la loi concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations et de celle concernant l'aménagement général du territoire ainsi que leur harmonisation font l'objet d'études préliminaires au sein d'un groupe de travail.

### La politique de l'énergie

Dans le domaine de la politique de l'énergie, nous rencontrons également un problème d'infrastructure. Le Gouvernement étudie l'opportunité d'une extension de notre réseau de distribution de gaz naturel. Cet agent énergétique cumule en effet les qualités d'être pratique à l'usage et moins polluant que les autres agents. Il s'y ajoute que la tendance à long

terme des prix du gaz naturel, comme d'ailleurs des prix de l'énergie en général, est plutôt orientée à la baisse.

### **La politique des transports**

Le même souci de sauvegarde de l'environnement naturel incite le Gouvernement, en matière de la politique des transports, à préconiser la revalorisation des transports en commun, notamment en poursuivant l'interpénétration des réseaux.

Il faudra désormais réglementer l'accès au marché du transport, face aux nombreuses demandes d'établissement émanant d'entreprises étrangères cherchant à contourner leur réglementation nationale très stricte en matière de capacités de transport. Certains transports devraient dorénavant être obligatoirement effectués par chemin de fer, s'ils présentent des risques manifestes pour l'environnement, pour la sécurité routière ou pour l'entretien de l'infrastructure routière.

En ce qui concerne la modernisation de certaines lignes de chemin de fer, celle de la ligne Pétange-Esch/Alzette sur son ancien tracé a été décidée par le Gouvernement, alors que celle de la Ligne du Nord est bien engagée. A un horizon plus lointain se pose le problème du remplacement du matériel de traction ferroviaire. Cet investissement indispensable exposera les comptes de la société à de nouvelles tensions, de sorte qu'il faudra établir à court terme une planification financière rigoureuse.

L'année 1984 a connu une recrudescence des transports de toutes natures, et notamment, grâce à la reprise économique dans la sidérurgie, une nette augmentation du volume des transports par rail, ce qui a permis aux C.F.L. de ne pas dépasser le déficit prévu et couvert par la loi budgétaire. L'aviation civile a vu augmenter le nombre de passagers et le volume du fret. L'allongement de la piste du Findel commence à porter ses fruits et ouvre des perspectives prometteuses pour l'avenir. Le trafic fluvial sur la Moselle et les transbordements du port de Merttert ont à leur tour été en progression.

En matière de sécurité routière, l'accent principal sera mis sur la sensibilisation de la responsabilité des conducteurs et des piétons, sur l'amélioration de la formation des conducteurs, en commençant par la catégorie des motocyclistes qui sont le plus exposés au risque d'accident, sur une réforme de la répression grâce à un projet de loi introduisant la notion d'infraction grave et à une refonte du catalogue des avertissements taxés.

### **Les travaux publics**

Les enjeux de l'économie et de l'écologie sont particulièrement antagonistes dans le département des travaux publics qui procèdera dorénavant pour tous les grands travaux routiers à des études de l'impact sur l'industrie et l'économie en général, mais également sur l'environnement naturel, sur l'environnement humain et urbain, et enfin sur les finances publiques. La conception et le tracé des nouvelles routes seront définis en fonction des conclusions de ces études.

Désormais l'accent sera mis sur l'amélioration du réseau routier existant et notamment des routes nationales, afin de mettre à la disposition des usagers une infrastructure routière conforme aux normes récentes en la matière, tout en réduisant l'impact sur le milieu naturel.

La première priorité en termes d'extension du réseau est accordée à la construction de la collectrice du Sud. En outre le Gouvernement fait avancer les études pour la définition du tracé de la route du Nord.

Les objectifs poursuivis dans le domaine de l'aménagement des routes à l'intérieur des localités s'inspirent de la conciliation entre les deux exigences inévitables du trafic moderne toujours croissant et du respect de la qualité de la vie de la population locale. Dans ce contexte s'incivent les grands travaux pour le contournement Est de la Ville de Luxembourg et pour le contournement d'Ettelbruck, ainsi que l'aménagement du Rond-Point Schuman à Luxembourg. De manière générale, il s'agit de l'amélioration du tracé routier et de l'aménagement de trottoirs à l'intérieur des agglomérations, au bénéfice de la sécurité des piétons et, en particulier des écoliers.

En matière de bâtiments publics, l'effort portera surtout sur les bâtiments administratifs et scolaires et représentera un soutien important pour le secteur de la construction en difficulté. Aux travaux financés à charge du budget s'ajoutent certains investissements réalisés par le biais de la loi de garantie. L'artisanat pourra également tirer profit des travaux de rénovation de certains immeubles de l'Etat.

De manière générale il y a lieu de relever que le système d'alimentation du Fonds des Routes et des Fonds d'investissement publics permet d'établir à court terme un programme d'investissement pluriannuel continu, évitant au secteur de la construction de subir des fluctuations économiques abruptes. Cette politique, et partant le programme gouvernemental afférent, permet à la fois de doter le pays d'infrastructures supplémentaires et de stimuler la relance du secteur de la construction.

## **L'éducation nationale, la culture et les sports**

### **L'éducation nationale**

Dans le cadre des efforts de restructuration économique, d'innovation technologique et de lutte contre le chômage, il est évident qu'un rôle crucial revient à la formation des jeunes. Le Ministère de l'Education Nationale constitue les efforts pour réformer le système scolaire et pour adapter l'école aux besoins

changeants de notre société et de notre économie. De cette oeuvre de longue haleine, je ne puis mentionner que l'un ou l'autre accent.

Au niveau de l'enseignement préscolaire et primaire une nouvelle grille horaire sera introduite et la loi scolaire du 10 août 1912 sera modernisée. Des propositions en vue de cette mise à jour ont été demandées à

la Commission d'Instruction, au Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale et aux syndicats d'enseignants.

Parallèlement on prévoit d'introduire des cours de langue et de culture maternelles des élèves migrants conformément à une directive communautaire, une troisième leçon d'éducation physique et sportive, ainsi que l'enseignement des sciences.

Les administrations communales viennent d'être consultées au sujet de la tâche actuelle des différentes catégories d'enseignants occupés, en vue de la prochaine refixation de la tâche prévue à l'article 24 de la loi du 6 septembre 1983 relative à la formation des instituteurs. Après avoir organisé les études préparatoires à la fonction d'instituteur, le Ministère est actuellement en train d'organiser la formation continue des instituteurs, dont l'impact sur la qualité de l'enseignement est primordial.

Dans l'enseignement secondaire technique la loi du 30 mai 1984 permet aux élèves ne réussissant pas le transfert de l'enseignement complémentaire à l'enseignement secondaire technique d'accéder directement à l'apprentissage en vue d'un certificat de capacité manuelle (CCM). Cette année plus de cent jeunes gens ont profité de cette disposition utile et nécessaire.

Malgré les retombées très positives des efforts pour assurer une orientation judicieuse, on continue à constater des évolutions assez préoccupantes du fait d'un engouement très important pour les divisions administratives et commerciales, et cela malgré les barrières dressées en raison du risque de saturation rapide dans ce secteur, avec le danger de chômage que ceci implique. En même temps un nombre non négligeable de métiers et de professions des secteurs artisanal et industriel ressentent de sérieuses difficultés de recrutement. Ce phénomène est évidemment dû non pas à des déficiences de l'orientation scolaire, mais à des motivations de caractère social. Il convient donc d'accroître, dès le cycle d'observation et d'orientation, l'intérêt et la disponibilité des jeunes pour les formations artisanales et industrielles.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, le moment est venu, après une longue période de stabilité structurelle, d'adapter la division supérieure de cette branche scolaire en réaménageant la grille horaire et les programmes d'études, en introduisant de nouvelles matières comme l'informatique et en ménageant aux élèves plus de liberté de choix. La nouvelle structure destinée à réaliser ces objectifs supprimera la subdivision du lycée en enseignements et sections pour créer un ensemble souple comportant trois éléments distincts: des cours obligatoires représentant la formation de base, des cours à option obligatoires représentant la spécialisation, et enfin des cours à option complémentaires.

L'introduction éventuelle d'un examen intermédiaire à la fin de la classe de IIIe s'inscrit dans une politique générale de maintien et d'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire. Il s'agit d'établir un bilan intermédiaire des forces et des faiblesses des élèves sur base d'épreuves nationales, de préparer les élèves à une situation d'examen, et de les motiver à fournir un effort d'apprentissage extraordinaire portant sur l'enseignement d'une année entière. Les contours précis ne seront arrêtés qu'à l'issue de la discus-

sion pédagogique prévue. On envisage de faire porter l'examen sur l'ensemble des branches de promotion, d'instituer une triple correction des épreuves et de donner un certain poids aux notes obtenues en cours d'année.

Au cours des derniers mois le Gouvernement s'est occupé de la définition d'une politique adaptée à nos besoins et nos moyens en matière de recherche scientifique. Une commission interministérielle proposera les caractéristiques du programme de recherche et de développement à encourager, en associant les organismes, les services, les établissements d'enseignement supérieur et universitaire publics d'une part, et les entreprises industrielles et les sociétés de service privées d'autre part.

### **Les affaires culturelles**

L'organisation de semaines culturelles, dans différentes parties du pays et en collaboration avec les associations intéressées, se trouvera au centre de la préoccupation du Gouvernement en matière culturelle.

Le Ministère des Affaires Culturelles se propose par ailleurs de revaloriser la région du bassin minier durement frappée par la crise économique, en mettant en valeur le travail et les mérites de cette région dans la création de la richesse de notre pays, notamment par l'installation du musée industriel et par la conservation ou la restauration de certaines infrastructures désaffectées pouvant servir à de nouvelles finalités socio-culturelles.

Le Gouvernement continue également la politique de «conservation du caractère rural-type» d'un certain nombre d'agglomérations villageoises ainsi que les efforts pour favoriser une offre culturelle pour les jeunes et pour soutenir la création artistique notamment d'avant-garde.

### **Les activités sportives**

Le Gouvernement entend par ailleurs continuer sa politique de promotion du sport-loisir. Il importe d'accroître encore le nombre de nos concitoyens qui se livrent de manière plus ou moins régulière à une activité sportive. Au-delà d'actions de sensibilisation ponctuelles, il convient de mettre sur pied une stratégie globale en fonction de cet objectif. Une attention particulière devrait être accordée à cet égard aux handicapés.

En ce qui concerne l'infrastructure sportive, l'impératif d'une utilisation optimale des installations en place, avec la prise en considération également du facteur sport-loisir, ne doit pas reléguer à l'arrière-plan des besoins encore subsistants à l'échelle locale, régionale ou nationale, pour la satisfaction desquels un cinquième plan quinquennal, voire des lois spéciales pour des centres à rayonnement national, sont de rigueur.

Enfin, l'essor du sport de compétition est largement tributaire de la mise à la disposition des organisations sportives d'entraîneurs qualifiés. Le rôle accru de l'Ecole nationale d'éducation physique et des sports devrait permettre dans un avenir proche de recourir dans une moindre mesure aux services d'entraîneurs étrangers.



# Les institutions, l'administration et la protection

## La justice

Améliorer les mécanismes permettant une mise en oeuvre effective des droits reconnus aux citoyens, tant dans leurs rapports entre eux qu'à l'égard de la puissance publique telle est la première préoccupation du Gouvernement en matière de justice.

Cet objectif de protection juridique du citoyen implique d'abord une large ouverture de l'accès à la justice pour les couches les moins favorisées de la population, par une amélioration du régime d'assistance judiciaire permettant la prise en charge des frais d'avocat par l'Etat, et cela même avant tout procès, dans la phase antérieure où une consultation sérieuse peut aboutir à un arrangement.

Mais l'accès à la justice comporte également l'aspect plus pratique de la disponibilité des juridictions pour toiser dans les délais raisonnables les litiges soumis. La simplification en cours des différentes formalités procédurales permettra une accélération dans l'évacuation des affaires, avec l'aide de la bonne volonté tant de la magistrature que du barreau.

D'autres initiatives sont prises pour protéger les citoyens dans leurs relations réciproques, à l'effet notamment d'assurer l'équilibre dans leurs relations contractuelles, d'enrayer les abus et détournements de droits et, de façon générale, d'éviter toute exploitation du plus faible.

Des initiatives législatives seront prises bientôt pour compléter notre arsenal répressif à l'égard des abus commis à l'aide de sociétés et des nouvelles formes de criminalité économique liées notamment aux domaines de l'ordinateur. Ces mesures seront prises également dans l'intérêt de notre place financière, dont la réputation ne doit en aucun cas être affectée par le déroulement d'activités et opérations frauduleuses ou répréhensibles. Une réorganisation sur le plan de la police judiciaire, permettant une plus grande spécialisation des services de recherche de la criminalité économique, jointe à une restructuration au niveau des services chargés de l'instruction et de la répression devrait fournir l'infrastructure indispensable pour assurer sur le plan pratique le respect de la prompt sanction de notre réglementation économique.

Cette restructuration doit permettre d'opposer à une criminalité sophistiquée des organes d'investigation et de poursuite disposant d'une formation appropriée et disponible à ces fins.

## La force publique

C'est dans ce contexte également qu'il faut situer l'augmentation des effectifs de la Sûreté Publique, et notamment de sa section Finances. Les corps de la Police et de la Gendarmerie seront renforcés de soixante unités chacun au cours des six prochaines années, afin de mieux pouvoir répondre à leur mission de maintenir et de garantir la sécurité des personnes et des biens.

En ce qui concerne l'Armée, elle a l'obligation non seulement de faire apprendre le métier des armes aux

jeunes gens lui confiés mais encore de parfaire la formation générale et civique des volontaires, afin d'assurer les chances des volontaires de trouver rapidement un emploi au terme de leur service.

## Les affaires communales et les services de secours

Moderniser la fonction publique communale en particulier et l'institution communale en général, tels sont les objectifs que le Ministre de l'Intérieur entend réaliser à brève et à moyenne échéance. Plusieurs projets de loi ont été élaborés à cet effet: le projet de loi portant réforme du statut des fonctionnaires communaux, celui qui régit le droit de grève dans le secteur communal, ainsi que celui portant réforme de la loi communale du 24 février 1843. Ce dernier projet vise à permettre aux citoyens une plus grande participation dans les affaires communales, à affirmer l'autonomie communale, à alléger la tutelle administrative, et par là à permettre un fonctionnement des institutions communales qui soit moins formaliste et plus efficace.

Sur le plan des finances communales, conformément à la déclaration gouvernementale, des études sont engagées par l'Inspection Générale des Finances et le Service des Finances Communales pour une réforme des finances locales devant garantir aux communes les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement approprié sans aggraver davantage les charges des contribuables.

D'autres projets en chantier sont l'amendement de la loi du 12 juin 1937 sur l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes ainsi que la législation sur les baux à loyer.

Dans le domaine des services de secours que sont les sapeurs-pompiers et la protection civile, les efforts pour améliorer l'instruction et l'équipement peuvent être intensifiés grâce aux ressources additionnelles provenant de l'impôt dans l'intérêt du service incendie. Il sera notamment possible d'insensibiliser la formation et le recyclage à l'école de la fédération nationale des corps de sapeurs-pompiers, tandis que l'exploitation plus poussée de l'ordinateur et l'engagement de personnel supplémentaire au central téléphonique de secours d'urgence 012 contribuent à améliorer encore davantage les services d'aide à des personnes en détresse.

## La fonction publique

En matière de traitements des agents publics, le Gouvernement a pleinement conscience de la nécessité de maintenir la compétitivité avec le niveau des rémunérations du secteur privé, et il réaffirme son engagement de mettre en oeuvre une politique salariale d'ensemble, cohérente et équitable, comportant des négociations tous les deux ans et tablant sur des études comparatives, dont la première sera disponible prochainement.



Parmi les projets du Gouvernement en faveur de la Fonction Publique, il convient de citer en outre le projet de loi portant harmonisation des possibilités de promotion dans les différentes carrières des administrations et services de l'Etat, le projet de règlement fixant le régime des congés des fonctionnaires et employés de l'Etat, celui fixant la limite d'âge pour l'admission au stage des différentes carrières, celui déterminant l'autorité hiérarchique dont dépendent les stagiaires fréquentant l'Institut de Formation Administrative, et enfin celui concernant le règlement d'ordre intérieur et de discipline de cet institut.

Par ailleurs un dossier complet concernant les cas de rigueur existant dans les administrations et services de l'Etat sera établi au cours de cette année.

### **Les accents de la politique des finances publiques**

La reprise conjoncturelle qui caractérise l'évolution de l'économie mondiale et, à un degré moindre et avec un certain décalage dans le temps, l'économie luxembourgeoise ne manque évidemment pas de produire ses effets sur les finances publiques. Aussi le Gouvernement a-t-il, après plusieurs années d'hypothèses de croissance zéro, osé tabler le budget pour 1985 sur un accroissement du Produit Intérieur Brut en termes réels de l'ordre de 2%. A la lumière des critiques formulées à l'encontre de cette norme, je me dois de réaffirmer le caractère réaliste de l'hypothèse. Son bien-fondé se trouve confirmé par les projections les plus récentes élaborées par la Commission des Communautés Européennes, en ce qui concerne tant le court terme (2,4% de croissance pour 1984 et 2% de croissance pour 1985) que le moyen terme (croissance annuelle de 2,1% sur la période 83 à 85).

La reprise conjoncturelle doit-elle, au-delà de cette base de calcul, nous inciter à réorienter la politique budgétaire? Deux raisons essentielles plaident fortement contre une telle thèse. Tout d'abord, la reprise conjoncturelle ne peut faire oublier que l'effort de longue haleine de l'opération de restructuration économique n'est pas encore achevé. Ensuite, dans une économie de la dimension de la nôtre, les possibilités de soutien public à la relance sont fort limitées et doivent être particulièrement bien choisies.

La restructuration en profondeur et l'indispensable regain de la compétitivité internationale ne sauraient être hypothéqués du fait d'un développement de la consommation publique ou d'une incitation exagérée à la consommation privée. La relative reprise économique ne saurait faire dévier nos efforts de la tâche primordiale que représente l'investissement dans l'avenir du pays et de ses générations futures. A la lumière des réflexions que j'ai présentées dans mon introduction, les orientations budgétaires du programme gouvernemental gardent toute leur valeur.

A l'occasion des débats budgétaires de l'année passée nous avons pu constater que la santé relativement bonne qui caractérise la situation en matière de finances publiques cachait une évolution sous-jacente encore défavorable. Qu'en est-il à l'heure actuelle, au vu notamment de l'exécution du budget pour 1984?

Les prévisions du budget pour 1984 se trouvent vérifiées dans son exécution puisque le solde provisoire est positif; ce solde dépasse cependant de façon assez substantielle les estimations initiales. Conformément à l'approche arrêtée dans le programme gouvernemental, la réalisation de plus-values amènera le Gouvernement à envisager une dotation supplémentaire des Fonds d'investissement. Ainsi donc l'épuisement progressif des réserves de ces Fonds et de la réserve budgétaire semble arrêté, la reprise conjoncturelle servant à reconstituer une certaine marge de manoeuvre pour les investissements publics futurs.

L'on ne pourra nier le bien-fondé économique d'une telle affectation des plus-values, ceci d'autant plus qu'elle va de pair avec une sélectivité accrue en matière de dépenses budgétaires, en général, et d'investissements publics, en particulier. A moins que d'aucuns n'estiment que cette facilité aurait plutôt dû être mise à profit pour réduire une charge fiscale qu'ils qualifient d'exagérée. Le Ministre délégué au Budget a réfuté, chiffres à l'appui, cette thèse, de sorte que je n'ai plus besoin d'y revenir.

Je préfère plutôt aborder la question de politique économique qui me semble fondamentale et qui mérite de trouver une réponse claire et nette: vaut-il mieux reconstituer les réserves en vue de l'action future, ou vaut-il mieux réinjecter directement les liquidités dans le circuit économique, soit sous forme de dépenses supplémentaires, soit sous forme de réductions d'impôts? La réponse doit être nuancée sur plus d'un plan. Tout d'abord dans le temps: il ne suffit pas de se référer aux chiffres du passé, il faut également faire des projections sur l'avenir. Ensuite à propos du volume: il convient d'établir une distinction entre l'équilibre budgétaire global et l'équilibre sous-jacent lié aux recettes et dépenses découlant de la loi du 1er juillet 1983.

Aussi, tout en reconstituant les réserves, le Gouvernement réduira-t-il ultérieurement par étapes l'impact des mesures fiscales exceptionnelles introduites par la loi du 1er juillet 1983. Nous profiterons de l'occasion pour rééquilibrer la structure de la fiscalité. Les majorations des impôts indirects revêtiront probablement un caractère permanent, mais elles seront compensées par des allègements équivalents pour les principaux impôts directs, tandis que les mesures relatives aux impôts de solidarité seront abolies de façon progressive.

Etant donné que les recettes extraordinaires de la loi précitée étaient destinées au financement des dépenses extraordinaires correspondantes, et sur base des données disponibles au moment de l'élaboration et du vote du budget pour 1985 (déficit prévisible de 1,2 milliard fin 1985), l'abolition par étapes des mesures fiscales semblait possible au plus tôt en 1987.

Le décompte prévisionnel de l'exercice 1984 fournit des renseignements supplémentaires à la lumière desquels ces conclusions sont susceptibles d'être revues. Le Gouvernement dressera donc un bilan actualisé des opérations relatives à la loi du 1er juillet 1983 telle qu'elle se trouve modifiée par la loi budgétaire pour 1985, au moment de l'élaboration et des décisions politiques concernant le projet de budget pour 1986.

C'est à ce moment-là, en disposant de données actualisées concernant les exercices 84, 85 et 86, que l'on pourra apprécier les possibilités réelles d'une réduction partielle du taux de l'impôt de solidarité. Quant à la réforme fiscale d'ensemble, elle mérite de toute façon d'être préparée de manière réfléchie et elle ne pourra avoir lieu que dans le cadre du projet de budget pour 1987, comme il avait été annoncé.

Le problème de l'équilibre des mesures introduites par la loi du 1er juillet 1983 ne saurait cependant être isolé du contexte budgétaire général. Ici comme là il ne faut pas trop se laisser impressionner par les résultats du passé, mais surtout aussi apprécier à sa juste mesure l'envergure des problèmes futurs.

En limitant, dans le cadre de la circulaire budgétaire, l'accroissement des dépenses à l'évolution probable de l'échelle mobile des salaires, le Gouvernement s'est ménagé une marge de manoeuvre pouvant servir à des initiatives politiques, pour les recettes comme pour les dépenses. Les mesures devant s'intégrer dans cette marge sont cependant fort nombreuses et elles risquent de dépasser de loin le volume disponible.

Afin de permettre à la Chambre des Députés de jouer le rôle qu'elle entend assumer dans le cadre de la nouvelle procédure budgétaire, j'aimerais exposer, à l'attention notamment des membres de la Commission des Finances et du Budget, les charges budgétaires concrètes qui risquent de peser sur le budget pour 1986 et qui rendront son élaboration plutôt difficile:

1. les emprunts relativement importants contractés au cours des dernières années, notamment en vue de préfinancer certaines mesures inscrites à la foi du 1er juillet 1983, commencent à être amortis au cours de l'exercice 1986, de sorte que le service de la dette de l'Etat atteindra un niveau record;

2. le Conseil Européen ayant décidé l'élargissement de la Communauté Européenne et l'augmentation de ses ressources propres, le taux de TVA perçu par les Communautés Européennes augmentera au 1er janvier 1986 de 1% à pratiquement 1,4%, c'est-à-dire que cette dépense pour ordre va passer d'un peu plus de 2 à près de 3 milliards de francs, le milliard supplémentaire affaiblissant nos recettes budgétaires proprement dites pour la première fois au budget de 1986;

3. l'important programme des Fonds d'investissement de l'Etat, fixé à près de 12 milliards pour la période 86-89, nécessitera dès 1986 une dotation dépassant de 500 millions celle figurant au budget 85 et de près d'un milliard celle ayant figuré au budget initial 84;

4. la réalisation du programme gouvernemental aura un impact budgétaire assez substantiel. Je me limite à citer, comme exemples pour les nombreuses mesures prévues, le projet de loi sur la lutte contre la pauvreté, lequel va assurer à chaque ménage un revenu minimum garanti, et la réforme de la loi-cadre d'expansion économique qui, de par sa régionalisation, entraînera un relèvement du taux d'aide moyen.

Ces quatre éléments à eux seuls risquent de faire progresser le volume des dépenses budgétaires de quelque 2 milliards de francs d'une année à l'autre,

soit une progression d'environ 3% par rapport au volume budgétaire total. Si vous ajoutez les dépenses en faveur de l'industrie sidérurgique qui grèveront encore de façon notable le budget pour 1986 et si vous reconnaissez que les prévisions de recettes pour 1985 tiennent d'ores et déjà compte de certains éléments exceptionnels et sont plus précises que celles relatives à 1984, non seulement vous devrez admettre le bien-fondé de la marge de manoeuvre que le Gouvernement a entendu préserver, mais vous pourrez apprécier surtout aussi l'étroitesse de cette marge.

Dans l'optique de l'élaboration du projet de budget pour 1986 et du rapport que votre Commission des Finances et du Budget sera amenée à rédiger, j'ai tenu à faire ces quelques mises au point. En ma qualité de Ministre des Finances, je ne me suis pas laissé irriter dans le passé par les cris de Cassandra qui jadis annonçaient la faillite des finances de l'Etat et accusaient le Gouvernement de légèreté, voire d'irresponsabilité en matière budgétaire. Aujourd'hui je ne me laisse pas non plus égarer par ceux qui expriment des opinions trop optimistes sur l'évolution de l'équilibre budgétaire et qui formulent des revendications en se basant sur les seuls résultats du passé et en négligeant les risques du futur.

Afin de ménager à la collectivité nationale la marge de manoeuvre requise en vue de la restructuration économique à long terme, il faut absolument éviter d'aller jusqu'au bout des dépenses possibles dans une optique de court terme et de défense d'intérêts particuliers. Croire aux chances de notre pays, c'est aussi modérer les appétits.

Les structures des finances publiques sont saines et solides. Elles permettent d'appliquer une politique budgétaire et fiscale cohérente et continue. C'est avec confiance et vigilance que le Gouvernement utilisera cet instrument de politique économique essentiel et qu'il en fera un élément de base pour la reconstruction d'une économie moderne et compétitive, seul garant du bien-être général.

## Conclusion

Au cours des dernières décennies les Gouvernements successifs et leurs Ministres des Finances et du Budget ont mené une politique prudente en matière d'équilibre budgétaire et de dette publique. Nous devons à cette rigueur de connaître toujours une situation des finances publiques qui nous vaut l'envie de l'Europe entière et qui nous a permis de ne pas sombrer au moment où la crise sidérurgique nous frappait de plein fouet. Je lance aujourd'hui un appel à tous de ne pas mettre en danger les acquis du passé en proposant une politique moins sage.

Les indicateurs sont à la hausse, et voilà pourquoi le Gouvernement est disposé à examiner consciencieusement les éventuelles possibilités de prévoir quelques allègements fiscaux dès 1986. Mais un homme en convalescence doit être guidé par la prudence, s'il ne veut pas risquer une rechute. Nous devons savoir que notre économie, en sortant du tunnel de la crise, ne découvre pas un ciel sans nuages: notre politique de reconversion et de diversification doit être maintenue dans l'intérêt d'un plein emploi qui n'est pas encore acquis.

Au cours des neuf premiers mois de la présente législature, le Gouvernement a montré qu'il n'hésite pas à aller de l'avant et à s'attaquer aux questions les plus épineuses, comme la restructuration sidérurgique et l'indexation salariale. Nous avons réactivé le modèle luxembourgeois en associant à l'oeuvre entreprise, dans le cadre du comité de coordination tripartite, l'ensemble des partenaires sociaux. Nous avons accordé une priorité absolue à l'action rigoureuse pour rénover le tissu industriel et économique, dans

l'intérêt de la survie du pays. En même temps nous avons cependant pris également des mesures ponctuelles en faveur des couches les moins favorisées, veillant ainsi à maintenir une tradition sociale qui nous vaut depuis longtemps une paix interne entre toutes les couches de la population.

Ces choix fondamentaux nous guideront également dans l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 1986 et détermineront l'action gouvernementale des mois à venir.